



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 21 NOVEMBRE 2023

Le vingt et un novembre deux mille vingt-trois à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué le mardi quatorze novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle Maison Neuve à Brétigny sur Orge, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, M. BETRANCOURT, L. CHERFA, A. GIRARD, P. POULAIN, T. ROUYER, B. FRIMON-RICHARD, B. FROGER, J. KLEIN, S. TANGUY, V. BOUDRY, F. MANCEAU, P. LAURE, A. DOUAILLY, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, F. ARBELET, P-j. LE BEC, J. DELPIC, G. PREAUX, F. CHOLLEY, V. DABADIE, L. BENEDETTI, N. DACHICOURT, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : O. MARCHAU, S. PERDREAU, O. THOMAS, S. ROISIN,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : B. PANOT, L. LARREGAIN, J-c. DESILE
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, V. HERVAS,
Communauté de Communes du Pays de Limours : D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. BRUNEL, P. VERGNIEUX, E. DASSA, G. KAPERSKI, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILO, C. DELOMME,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : B. PANOT, L. LARREGAIN,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,
Forge-les-Bains : P. VERGNIEUX,
Grand Orly Seine Bièvre : R. SOLIGO, S. LAIGNEAU, J. EUGENE, A. MERRINA, J-b. BIGA,
La-Ville-du-Bois : S. PERDREAU,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Marcoussis : O. THOMAS, S. ROISIN,
Métropole du Grand Paris : S. BENETEAU,
Montlhéry : R. ZIANE,
Saint-Chéron : J-c. DESILE,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, A. BOUTTEMONT, E. DASSA, A. BOUTTEMONT, E. DASSA, A. BOUTTEMONT, E. DASSA,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : L. CAYROUSE, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, M. DURANTON, P. DECOMBLE, P. ROGER, P. LEVEAU, F. DA SILVA,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, J. CARRE, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, F. SARRAZIN, P. VALLEE, B. DESPREZ, M-a. GANGNEBIEN, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,

Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, J. SALANON, C. SCHOETTL, C. DROUET, P. BALLELIO, F. VIVAT,

Epinay-sur-Orge : S. PANZANI,

Forge-les-Bains : J. SALANON,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, J-m. VILAIN,

Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Montlhéry : J. GAUCHET,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 141

Présents : 71 (dont 11 avec double vote)

Quorum : 71

Votants : 71

Assistaient également :

Jean-Marc BOUCHY, Directeur général de services,

Stéphane SOL, Directeur général adjoint de la direction « Ressources »,

Pascale REINIER, Directrice générale adjointe de la direction « Assainissement »,

Franck BOITTIN, Directeur général adjoint de la direction « Milieux Naturels »

Julie DUFOURD, responsable de la direction « Prévention des risques inondation et innovation »,

Pascale SIMONIN, responsable de la direction « Communication et Développement Durable »,

Nathalie LOURENCO, responsable du services « Comptabilité-finances »,

PRINCIPALES DÉCISIONS

- Adoption des budgets supplémentaires Rivière et Assainissement

Le quorum étant atteint, le Président, François CHOLLEY, ouvre la séance à 18h.

Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain est désignée secrétaire de séance.

Délibérations du Bureau syndical du 19 septembre 2023

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2020/31 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°2023.36 :

CREATIONS DE POSTES : autorise le Président à créer :

- pour la Direction « Assainissement », un emploi permanent à temps non complet à 50% pour un poste de secrétaire administrative,
- pour la Direction « Prévention des inondations », un emploi permanent à temps non complet à 60% pour un poste d'assistante de direction,
- pour la Direction « prévention des inondations », un emploi à temps complet pour un poste de chargé de mission de la refonte de la télégestion,
- pour la Direction « Milieux Naturels », au sein du service « Urbanisme - Foncier », un poste d'agent administratif pour le service urbanisme/foncier, en charge de la Régie de recettes d'encaissement des Participations au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

N° 2023.37 :

CREATION DE POSTE POUR DES MISSIONS DE CONTROLE DE BRANCHEMENTS : autorise le Président à créer, pour la Direction « Assainissement », un emploi permanent à temps complet pour le service « Compétence COLLECTE ».

N° 2023.38 :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES DIAGNOSTICS DE CONFORMITE SUR LA COMMUNE DE DOURDAN : autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de l'Essonne pour poursuivre la régularisation des rejets d'eaux usées non domestiques et assimilées sur la commune de Dourdan.

N°2023.39 :

CONVENTION DE GESTION DE L'ETANG DE MALASSIS SUR LA COMMUNE DE BREUILLET : autorise le à signer une convention de gestion de l'étang de Malassis avec la commune de Breuillet.

N°2023.40 :

ACQUISITION DE LA PARCELLE AH 75 MARCOUSSIS ET DEMANDE DE SUBVENTIONS : autorise le Président à procéder à l'acquisition de la parcelle AH 75 sur la commune de Marcoussis, à signer tous les actes et documents nécessaires et à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Essonne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

N°2023.41 :

DECLARATION PREALABLE POUR POSE DE CLOTURE, 24 RUE MOUTARD MARTIN A MARCOUSSIS : autorise le Président à signer la Déclaration Préalable et tous les actes liés aux travaux de réalisation d'une clôture, sise 24 rue Moutard-Martin sur la commune de Marcoussis.

N°2023.42 :

ECHANGES DE PROPRIETES A SAINT GERMAIN-LES-ARPAJON : ACQUISITION DE PARCELLES BE N°30 ET CESSION DE PARCELLE BE N° 31 : autorise le Président à signer tous actes nécessaires à l'acquisition de 194 m² de la parcelle BE n°30 et la cession de 194 m² de la parcelle BE n° 31.

N°2023.43 :

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SNCF RESEAU POUR LE PARTAGE DE DONNEES NUMERIQUES SUR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES : autorise le Président à signer une convention de partenariat pour le partage de données numériques sur les continuités écologiques avec la société SNCF RESEAU.

N°2023.44 :

BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL POUR L'EXPLOITATION DE LA PARCELLE AC N°1 SUR LA COMMUNE DE LONGPONT-SUR-ORGE, LIEU-DIT « LES PETITS ECHASSONS » : autorise le Président à signer un bail rural d'une durée de 9 ans, avec clauses environnementales, pour l'exploitation de la parcelle agricole AC n°1 située au lieu-dit « Les Petits Echassons » sur la commune de Longpont-sur-Orge avec Monsieur Éric Châtelet au prix de 1,08€ par an.

N°2023.45 :

BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL POUR L'EXPLOITATION DE LA PARCELLE F N°110 SUR LA COMMUNE DE DOURDAN, LIEU-DIT « ÉTANG DE LA MUETTE » : autorise le Président à signer un bail rural d'une durée de 9 ans, avec clauses environnementales, pour l'exploitation de la parcelle agricole F n°110 située au lieu-dit « Étang de la muette » sur la commune de Dourdan, avec Monsieur Marc Houdin au prix de 2,10€ par an.

N°2023.46 :

BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL POUR L'EXPLOITATION DE LA PARCELLE X N°616 SUR LA COMMUNE DE CORBREUSE, LIEU-DIT « LE BOIS DU MONT PIQUET » : autorise le Président à signer un bail rural d'une durée de 9 ans, avec clauses environnementales, pour l'exploitation de la parcelle agricole X n°616 située au lieu-dit « Le bois du mont Piquet » sur la commune de Corbreuse, avec Monsieur Marc Houdin au prix de 0,95€ par an.

N°2023.47 :

BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL POUR L'EXPLOITATION DE LA PARCELLE AI N°119 SUR LA COMMUNE DE DOURDAN, LIEU-DIT DE LA « FOSSE CORNILLERE » : autorise le Président à signer un bail rural d'une durée de 9 ans, avec clauses environnementales, pour l'exploitation de la parcelle agricole AI n°119 située au lieu-dit « de la Fosse Cornillère » sur la commune de Dourdan, avec Monsieur Marc Houdin pour un prix de 3,31€ par an.

Délibérations du Bureau syndical du 3 octobre 2023

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2020/31 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°2023.48 :

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LA SANTE AU TRAVAIL EN ESSONNE (ASTE) : autorise le Président à signer une convention avec l'association ASTE pour l'exercice 2024, renouvelable jusqu'à une durée maximum de 3 ans.

N° 2023.49 :

FORFAIT DE MOBILITES DURABLES : autorise le Président à verser une indemnité forfaitaire de mobilité durable aux agents éligibles à ce dispositif à compter de l'exercice 2024.

N° 2023.50 :

ACQUISITION DE PARCELLES SECTEUR MOUTARD MARTIN A MARCOUSSIS : autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition de parcelles AK n° 219 / 220 / 223 /270 / 462 / 463 / 558 / 559 sur la commune de Marcoussis et à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne.

N°2023.51 :

CONVENTION PORTANT TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE ILE DE FRANCE MOBILITE ET LE SYNDICAT DE L'ORGE. ARTICULATION ENTRE LE PROJET DE PROLONGEMENT DU T7 ET LA REOUVERTURE DE L'ORGE : autorise le Président à signer une convention, portant transfert de maîtrise d'ouvrage entre Ile de France Mobilité et le Syndicat de l'Orge, dans le cadre du prolongement de la ligne T7 sur la commune de Juvisy-sur-Orge.

N°2023.52 :

CONVENTION DE TRANSMISSION ET D'UTILISATION DES DONNEES ISSUES DE LA BASE « FAUNE ILE DE FRANCE » DE LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO) : autorise le Président à signer, avec la Ligue de Protection des Oiseaux, une convention d'échanges de données issues de la base régionale « Faune Ile-de-France ».

N°2023.53 :

CONVENTION DE CESSION D'ŒUVRES D'ART : autorise le Président à signer avec l'artiste Mickaël Camacho, une convention de cession d'œuvres d'art, dans le cadre du projet « Art et Nature en vallée de l'Orge ».

Décisions du Président prises du 3 octobre 2023 au 24 octobre 2023

En application de la délibération du Comité syndical n°AG-2020/30 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2023/57 :

Signature de l'avenant n°2 du marché d'étude pour la restauration de la continuité écologique au droit des Prés de l'Etang et du moulin Choiselier à Dourdan - Marché n°22023, avec la société SUEZ Consulting – SAFEGE SAS.

N° 2023/58 :

Signature du contrat n° 23.037 concernant des prestations de nettoyage et de fourniture de consommables sanitaires pour les locaux du Syndicat de l'Orge, situés au 18 et 19 rue Saint-Arnoult à Ollainville, avec la société Astic Nettoyage Dourdan.

N° 2023/59 :

Signature de l'avenant n°3 de l'accord-cadre à bons de commande n°20020 curage périodique et interventions d'urgences sur des ouvrages d'assainissement, avec la société SECHE ASSAINISSEMENT.

I. LA VIE DU SYNDICAT

*« François CHOLLEY Fait part du décès de Pascal AUDOUIN, le 10 novembre dernier.
Pascal AUDOUIN était conseiller municipal de Dourdan et 9^è vice-président du Syndicat de l'Orge.*

François CHOLLEY propose 1 minute de silence en sa mémoire. »

- POINT SUR LES NIVEAUX DE LA RIVIERE APRES LA PERIODE DE PLUIE RECENTE,

Diaporama joint.

« François CHOLLEY complète en indiquant que les habitants s'interrogent sur les niveaux de rivière qui ne sont pas très hauts ni n'ont entraîné de débordements alors que les pluies de fin octobre et novembre étaient conséquentes. La réhumidification de l'ensemble du système hydrologique y compris les sols explique cette situation. »

- POINT SUR L'ACTUALISATION DES CONVENTIONS FINANCIERES DE REVERSEMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT,

Diaporama joint.

« François CHOLLEY ajoute que les redevances de l'Agence de l'eau et le circuit de perception vont être modifiés en 2025. Les Syndicats d'assainissement seront intégrés au processus de recouvrement/reversement de ces redevances pour l'Agence de l'Eau. De ce fait, il est nécessaire que toutes les conventions soient à jour pour pouvoir les adapter rapidement au nouveau processus de l'Agence. »

- SUIVI DE LA POLLUTION PAR LES EAUX USEES A BRIIS-SOUS-FORGES,

Diaporama joint.

« Pascale REINIER ajoute que pour la suite il faudra veiller à ce que les racines ne se développent pas de nouveaux, en attendant des travaux structurels. Un fraisage par an pourrait être envisagé.

François CHOLLEY regrette l'état de ce réseau repris le 1 janvier 2023 qui manifestement n'a pas été entretenu ni contrôlé depuis des années par l'ex-délégué. Suez va être saisi sur cette situation.

Benoît BRIMONT RICHARD demande si d'autres cas similaires pourraient exister ailleurs.

François CHOLLEY indique que les schémas directeurs d'assainissement et les programmes d'inspection télévisée permettent généralement de connaître les secteurs à entretenir. Ici, la localisation particulière sous l'autoroute la ligne TGV et le circuit de moto cross a engendrée des contraintes d'intervention majeures. En d'autres lieux, les interventions de nettoyage et de débouchage auraient été faites en quelques heures ou jours. »

- PRESENTATION DE L'ANIMATION « EAUX PLUVIALES » PORTEE PAR LE SYNDICAT DE L'ORGE AUPRES DES ACTEURS DU TERRITOIRE,

Ce point est reporté à la séance suivante.

- PRESENTATION DE L'ANIMATION « RUISSELLEMENT AGRICOLE ET RUISSELLEMENT RURAL » PORTEE PAR LE SYNDICAT DE L'ORGE,

Ce point est reporté à la séance suivante.

- CHANTIER DE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE A SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON,

Diaporama joint.

II. POINT DE DELIBERATIONS

1 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - RIVIERE

Rapporteur : William BERRICHILLO

Une note sur le budget supplémentaire 2023 du budget Rivière est jointe au présent document et présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le budget supplémentaire 2023 du budget Rivière.

« François CHOLLEY précise que ce budget supplémentaire répond aux adaptations habituelles de décalage d'opérations et de réduction d'emprunt envisagé. Il a fallu faire face, cependant, à quelques éléments conjoncturels comme le prix de l'énergie.

Pierre-jean LE BEC confirme que les hypothèses sur le budget énergie début 2023 étaient trop optimistes. Ce sujet avait été abordé au moment du vote. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2023 du budget Rivière.

2 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - ASSAINISSEMENT

Rapporteurs : William BERRICHILLO

Une note sur le budget supplémentaire 2023 du budget Assainissement est jointe au présent document et présentée en séance.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le budget supplémentaire 2023 du budget Assainissement.

« François CHOLLEY indique qu'un travail d'ajustement à la baisse des hypothèses de recettes comme la PFAC ou les redevances, a été fait de manière à être le plus proche des recettes réelles, ce qui nécessite en corollaire l'ajustement des dépenses.

De plus, les formules d'actualisation de la DSP de la station du Moulin Neuf à Ollainville pèsent lourd, entre 10 et 20 % d'augmentation.

Sylvain TANGUY espère que les recettes, liées à la PFAC, pourront être réalisées en 2024 par le rattrapage en cours de réalisation.

Il évoque aussi la baisse généralisée des constructions sur le territoire, ce qui entrainera de facto une baisse de recette pour les communes et une baisse de PFAC pour le Syndicat. Il s'interroge enfin sur l'écart important entre les dépenses et les recettes des restes à réaliser 2022.

François CHOLLEY explique qu'il existe toujours un décalage entre la dépense liée à des travaux et la recette correspondante liée aux subventions.

Ici l'écart est important, étant donné le montant très élevé des travaux de réhabilitation du CID à Athis Mons, 7 M€ et l'attente des subventions à recouvrir.

Pierre-jean LE BEC demande si les travaux récents pour supprimer la pollution de Briis-sous-Forges sont intégrés au budget.

François CHOLLEY indique que ce n'est pas intégré, le montant définitif n'est pas encore connu.

Concernant la station de Briis-sous-Forges notamment le changement de membranes, l'opération est à la charge du SIAL avec l'assistance des services du Syndicat de l'Orge.

Emmanuel DASSA rappelle l'adhésion récente du SIAL au Syndicat de l'Orge et le transfert au 1^{er} juillet 2023 de 2 compétences, le transport EU et l'ANC.

Pour la compétence épuration, le transfert envisagé dépend de 2 prérequis, le règlement d'un contentieux sur le traitement des boues avec le constructeur, et les travaux de changement des membranes.

Le règlement du contentieux avance, et le changement des membranes est prévu début 2024. Les conditions seront alors réunies pour un transfert total des compétences au Syndicat de l'Orge. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2023 du budget Assainissement.

3 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteurs : François CHOLLEY

L'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les CAO sont composées conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT applicables aux commissions de délégations de service public.

En application de ce dernier article, la CAO du Syndicat de l'Orge est composée du Président, l'autorité habilitée à signer les marchés publics, président de la commission, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante.

Cette élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article L. 1411-5 II a et b du CGCT).

La délibération N°2020/38 du Comité Syndical du 5 octobre 2020 a établi la composition suivante de la CAO du Syndicat de l'Orge présidée de droit par Monsieur François CHOLLEY :

Membres titulaires
Thierry DEGIVRY
Fabrice ARBELET
William BERRICHILLO
Sylvain LEGRAND
Patrick MYOTTE
Membres suppléants
Olivier MARCHAU
Sylvie OLLIVIER-HENRY
Pierre LE FLOC'H
Daniel CHAINTREUIL
Gérard KERVRAN

A la suite du départ de Monsieur Patrick MYOTTE, un poste de membre titulaire reste vacant.

Le remplacement définitif d'un membre titulaire s'opère simplement par titularisation du suppléant figurant en première position sur la même liste que le titulaire.

Une seule liste a été proposée lors de l'installation de la CAO en 2020.

C'est pourquoi, M. Olivier MARCHAU, qui se trouve être le premier membre suppléant devient ainsi membre titulaire au lieu et place de Monsieur Patrick MYOTTE.

Il est proposé au Comité syndical d'acter cette nouvelle composition de la Commission d'appel d'offres.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, acte la nouvelle composition de la Commission d'appel d'offres.

III. QUESTIONS DIVERSES

« Aucune question diverse supplémentaire n'est posée. »

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 19h45

Le Président,

François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE

La Secrétaire de séance,

Sylvie OLLIVIER HENRY

SYNDICAT DE L'ORGE